



SNC DOMAINE LARTIGUE

1 Ter Avenue Jacqueline Auriol
33700 MERIGNAC
Société du GROUPE FINANCIER JC PARINAUD

**DDTM de la Gironde
Service Agriculture, Forêt et Développement Durable
Cité Administrative
2 Rue Jules Ferry
BP 90
33090 BORDEAUX CEDEX**

A Mérignac, le 26 Avril 2021

A l'attention de Madame Sandra LOPEZ

**Objet : Demande d'autorisation de défrichement n° 21-066
Domaine Lartigue à CESTAS
Lettre recommandée +AR 1A1912095054 6**

Madame,

Par la présente, nous vous joignons les pièces demandées dans le cadre de la complétude de notre dossier « DOMAINE LARTIGUE à Cestas ».
Pour cela, vous trouverez :

1. L'attestation notariée
2. La page 2 du nouveau CERFA
3. Concernant les zones évitées, nous avons bien noté votre volonté que ces dernières restent dans la demande de défrichement suite à votre entretien avec notre bureau environnemental la société ENVOLIS.

Veillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

Daniel QUEILLE

DOMAINE LARTIGUE
SNC au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Ter avenue Jacqueline Auriol
33700 MERIGNAC
RCS Bordeaux 879 707 842

REÇU LE

12 AVR. 2021

Affaire suivie par :
Sandra Lopez
Tél : 05 56 24 83 65
Mél : sandra.lopez@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 1 avril 2021

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande d'autorisation de défrichement des bois situés sur la commune de Cestas enregistrée sous le n°**21-066** m'est bien parvenue le **12 mars 2021**.

Il s'avère que votre dossier est incomplet.

En conséquence, vous voudrez bien le compléter en m'adressant les pièces mentionnées **au verso dans les meilleurs délais**.

A défaut, votre demande sera classée sans suite.

Le délai réglementaire d'instruction de votre demande ne courra qu'à réception de ces documents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service



Olivier Roger

Monsieur Jean-Christophe Parinaud
DOMAINE LARTIGUE
1 ter avenue Jacqueline Auriol
33700 Merignac

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : Avenue Jean Moulin/ Chemin de Besson/ Rue Salvador Allende

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
33 - CESTAS	AO	12	00 ha 05 a 97 ca (597 m ²)	00 ha 05 a 97 ca (597 m ²)	1AU
33 - CESTAS	AO	91	01 ha 37 a 95 ca (13 795 m ²)	01 ha 37 a 95 ca (13 795 m ²)	1AU
33 - CESTAS	AO	94p	08 ha 52 a 01 ca (85 201 m ²)	05 ha 98 a 82 ca (59 882 m ²)	1AU
33 - CESTAS	AP	58p	04 ha 36 a 17 ca (43 617 m ²)	00 ha 03 a 80 ca (380 m ²)	1AU
33 - CESTAS	AP	78p	10 ha 10 a 20 ca (101 020 m ²)	08 ha 62 a 68 ca (86 268 m ²)	1AU
Surface arpentée du projet global = 169 507 m ² Surface cadastrale du projet global = 169 407 m ² Surface classée EBC dans l'emprise du projet = 8 485 m ²					

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : **16 ha 09 a 22 ca** (m²)

N° du département unique ou principal des travaux : **33**

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 |_|_|_| N° de département 3 |_|_|_|

Destination principale des terrains après défrichage (*pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...*) : **Aménagement de 3 lotissements comprenant des lots à bâtir à usage d'habitation des macro-lots de logements sociaux.**

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-proprétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Cf. Tableau récapitulatif ci-après			

Adresse :

15, route de Léognan
B.P. 40.096
33172 GRADIGNAN CEDEX

Rocade Sortie 16 – Centre-Ville
Etude située 50m après la Poste

Parking privé réservé à la clientèle

Contact :

Tél. : 05.56.89.11.19

Télécopie 05.56.89.08.92

Courriel : scpmassie@notaires.fr

Accueil téléphonique :

du lundi au jeudi
de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h
le vendredi matin
de 9h30 à 12h30

Etude fermée le vendredi après-midi

Dossier suivi par
Mathias BLOCK
mathias.block.33051@notaires.fr

Mme Christiane LASSERRE
1003214 /MM /MB /CD

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Mathieu MASSIE Notaire Associé de la Société dénommée « Mathieu MASSIE, Loïc DELPERIER, Clément BALLADE, Stéphane DAVID et Céline SCHILDKNECHT-COLLON, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à GRADIGNAN, 15, route de Léognan, atteste que les parcelles ci-après désignées :

1°) A CESTAS (GIRONDE) 33610 9 rue Salvador Allendé et lieudit Sérignan.

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	94	9 RUE SALVADOR ALLENDE	08 ha 52 a 01 ca

2°) A CESTAS (GIRONDE) 33610 79 avenue Jean Moulin

Une parcelle de terre

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	78	79 AV JEAN MOULIN	10 ha 10 a 20 ca

Appartiennent à :

Monsieur Paul Yves Lucien **LASSERRE**, retraité, demeurant à CANEJAN (33610) 29 avenue de la Libération.

Né à CANEJAN (33610) le 16 juin 1925.

Veuf de Madame Christiane Marie Marcelle **LARTIGUE**.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.



Numéro d'appel visio :
1952999

Origine de propriété

3) : 1°) Concernant la parcelle AO 94 (provenant de la division de la parcelle AO

Attestation de propriété après changement de régime matrimonial et après le décès de Madame Christiane Marie Marcelle LARTIGUE suivant acte reçu par Maître Mathieu MASSIE le 13 juillet 2017.

2°) Concernant la parcelle AP 78 :

Attestation de propriété après changement de régime matrimonial et après le décès de Madame Christiane Marie Marcelle LARTIGUE suivant acte à recevoir par Maître Mathieu MASSIE.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Mathieu MASSIE
N° de certificat :
51E6C0647CC4A350690F6925

Fait à GRADIGNAN

Le 15 avril 2021

